

## CHAMPIONNAT TERRITORIAL D'ATHLETISME B/M INDIVIDUEL et EQUIPE Mercredi 1 JUIN 2022 à SAINT BRIEUC (22)

Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de [CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE](#) pour s'informer en temps réel.

**PUBLIC : Etablissements des CÔTES D'ARMOR et ILLE ET VILAINE UNIQUEMENT**

*Date limite des championnats départementaux :* **Mercredi 18 mai 2022**

*Date limite des MODIFICATIONS sur USPORT :* **Mardi 31 MAI 2022 – 13h30**

**LIEU :** Stade Hélène BOUCHER – SAINT BRIEUC  
**RESPONSABLE DE LA COMPETITION :** Marie Philippe BEUZEBOC  
à contacter en cas de souci le jour de la compétition  
**Port :** 06.31.61.91.53

**SECRETARIAT :** Isabelle COSQUER (UGSEL Bzh) / Stéphanie BOUMEDIENE (UGSEL 22)

**RENDEZ-VOUS**

**CONTRÔLE DES EQUIPES et COURSES :** 9 h 00

**REUNION DU JURY ADULTE** 9 h 15

**REUNION DES JEUNES OFFICIELS :** 9 h 30

**DEBUT DE COMPETITION :** 10 h 00 IMPERATIF

**FIN DE COMPETITION :** 18 h 00

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne** disponible sur le site internet.

**Situation :** 68 rue Pinot Duclos – SAINT BRIEUC (22000)

**LICENCE SPORTIVE :** Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022. En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

**LICENCE ENCADRANT :** Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022. En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.



**REGLEMENTS :** Disponibles sur les sites internet de l'Ugsel Bretagne et de l'Ugsel nationale.

**Qualifications :**

**Individuelles :** sur minima disponibles sur le site de l'Ugsel Bretagne en cliquant sur le bouton « qualifications ».

**Equipes :** la commission de qualification se réunira le **lundi 23 MAI 2022** en milieu de journée pour déterminer les équipes qualifiées.

**USPORT** : A l'issue de la réunion de qualification :

- la liste des équipes qualifiées sera mise en ligne sur le site de l'Ugse Bretagne
- les comités procéderont à la transmission des qualifiés individuels et équipes via Usport. Dès lors, chaque intervenant AS pourra consulter et modifier les qualifications de son AS en se plaçant au niveau « UGSEL BRETAGNE » à partir du menu « Liste des inscrits en compétition ».

**La date limite des MODIFICATIONS sur USPORT est fixée au Mardi 31 MAI 2022 – 13h30.**

**INDIVIDUELS** : Jusqu'à cette date limite, chaque intervenant AS pourra procéder à la SUPPRESSION des athlètes ABSENTS.

**EQUIPES** : Jusqu'à cette date limite, chaque intervenant AS pourra procéder au contrôle et à la MODIFICATION de ses équipes qualifiées.

- 1) Avant de procéder à une modification sur Usport, utiliser les fichiers excel mis à disposition sur le site internet de l'Ugse Bretagne pour effectuer une simulation et s'assurer que le ou les changements n'affectent pas la composition réglementaire de la ou des équipes.
- 2) EFFECTUER la modification sur Usport. Un tutoriel est à disposition pour aider à réaliser la démarche.
- 3) EXPEDIER par courriel le fichier en format excel au secrétariat régional en charge de la gestion de cette compétition : [ugsel.bretagne@e-c.bzh](mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh) .



**Le fichier EXCEL DOIT ÊTRE STRICTEMENT IDENTIQUE à la composition de l'équipe enregistrée sur USPORT. Chaque changement effectué sur excel ou Usport doit être reporté sur Usport ou excel. Le fichier excel POUR TOUTES LES EQUIPES (modifiées ou pas) doit être parvenu au secrétariat régional pour le mardi 31 MAI 2022 – 13h30.**

- 4) A L'ARRIVEE SUR LE LIEU DE COMPETITION, valider la composition des équipes en vérifiant le document récapitulatif prévu et le signer.

**MODIFICATIONS LE JOUR DE LA COMPETITION :**

- 1) Seules les modifications de composition d'équipes seront acceptées pour REMPLACER LES ABSENTS.
- 2) Les changements de « confort » ne seront pas traités pour ne pas risquer un retard de début de compétition.
- 3) Les rajouts manuscrits sur les feuilles de stade ne seront pas saisis.

**ENGAGEMENT A UNE EPREUVE SUPPLEMENTAIRE :**

Les athlètes qualifiés au championnat territorial sur 1 seule épreuve (relais compris), peuvent être inscrits sur une 2<sup>nd</sup>e épreuve au choix, **exception faite du 50m, de la hauteur et de la longueur**. Utiliser l'imprimé prévu à cet effet, disponible sur le site internet de l'Ugse Bretagne en cliquant sur le bouton « imprimés » sur la page d'athlétisme estival.

Ces engagements doivent être communiqués au secrétariat régional par courriel :

[ugsel.bretagne@e-c.bzh](mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh)

**Limite : Lundi 30 MAI 2022 – 13h30**

**JURY** : Garant du bon fonctionnement de la compétition et du respect des horaires, chaque AS présente devra fournir un certain nombre de JUGES TOUT AU LONG DE LA COMPETITION. Le jury sera composé le matin de la compétition à 9h00.

**ADULTES** : Chaque AS doit respecter les quotas ci-dessous, dans la mesure des forfaits d'AS de l'établissement :

- |                                |   |                                 |
|--------------------------------|---|---------------------------------|
| 1) – de 15 élèves qualifiés    | = | <b>1 JUGE</b> TOUTE LA JOURNEE  |
| 2) De 15 à 30 élèves qualifiés | = | <b>2 JUGES</b> TOUTE LA JOURNEE |
| 3) + de 30 élèves qualifiés    | = | <b>3 JUGES</b> TOUTE LA JOURNEE |

**JEUNES OFFICIELS** : Chaque établissement ayant une ou plusieurs équipes qualifiées **devra présenter un(e) Jeune Officiel(le)**. Celui-ci (celle-ci) pourra être recruté(e) soit parmi les élèves de l'établissement, soit en fonction de ses compétences parmi les élèves d'un autre établissement de son territoire d'origine. Son âge ne pourra être inférieur à la catégorie benjamin(e) 2ème année. Ce(tte) Jeune Officiel(le) devra pouvoir justifier d'une formation théorique de comité ou de territoire et d'une validation pratique obtenue lors de sa participation au championnat de comité ou de territoire.

Chaque JO ainsi formé doit être inscrit sur USPORT par l'intervenant AS qui validera le niveau « Association sportive ». Les JO formés seront validés par le territoire à l'issue de la compétition territoriale. Il reviendra à l'établissement d'imprimer la licence.

**HORAIRE** : Voir document spécifique.

**DISCIPLINE - PROPRETE** :

PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsel,  
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES  
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents  
et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX notamment des tribunes.  
Faire le tour des installations mises à disposition avant de quitter les lieux.

**DIVERS** : # **POINTES** : Piste tout temps – 6mm maximum.

# **PERCHE** : Apporter ses perches.

## SUIVI DES PERFORMANCES D'UNE MÊME SAISON

Afin de s'assurer qu'un minima de **qualification national** réalisé lors d'un championnat départemental soit pris en compte lors de la CTN de qualification, chaque responsable départemental fournira au représentant du territoire à cette commission un exemplaire de ses résultats départementaux avec repères des minima effectués.

**Pour que cette démarche soit réglementaire,  
l'athlète doit être présent sur d'autres épreuves à la compétition au niveau territorial.**

## DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL

**Pour les établissements présents au championnat territorial, la demande de QE doit être déposée AU PLUS TARD le jour de la compétition territoriale auprès du secrétariat de la compétition. Si la QE concerne un(e) athlète absent(e), le motif doit être mentionné et justifié par un document officiel accompagnant OBLIGATOIREMENT la demande de QE déposée à l'aide du formulaire conçu à cet effet (disponible sur le site internet – bouton « imprimés »).**

**Pour les établissements non représentés au championnat territorial, la demande de QE doit être parvenue au secrétariat de l'UGSEL Bretagne par mail, la veille de la compétition avant 17h00.**

Suivant la même démarche, la CTNA peut qualifier des concurrents supplémentaires sur un temps électrique pour les courses ou sur une performance de concours réalisés en compétition FFA, à condition que le (la) concurrent(e) ait participé au championnat territorial Ugsel. **La compétition FFA de référence doit être antérieure au championnat territorial Ugsel mais dans la saison en cours.**

**TOUTE DEMANDE DE QE DEPOSEE APRES CES DELAIS NE SERA PAS RECEVABLE.**

<b>Date limite des championnats territoriaux :</b>	<b>Mercredi 1 juin 2022</b>
<b>Commission de qualification :</b>	<b>Vendredi 3 juin 2022</b>
<b>DATES :</b>	<b>(15) 16-17 JUIN 2022</b>
<b>LIEU :</b>	<b>VALENCE (26)</b>

## QUALIFICATIONS INDIVIDUELLES :

Sur minima disponibles sur les sites de l'UGSEL Bretagne et nationale.  
Les qualifications individuelles seront mentionnées sur les résultats régionaux dès leur parution.  
Les QE seront soumises à la décision de la CTNA La décision de la commission sera consultable sur le site internet de l'UGSEL Nationale à l'issue de la commission de qualification.

## QUALIFICATIONS EQUIPES :

La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les points des dernières équipes qualifiées.  
L'information est diffusée sur le site internet de l'UGSEL Nationale.

## PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

## DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.  
Se rapprocher de son Ugsel départementale ou d'autres établissements participants.

*ugselbretagneathletismeenpleinairugselbretagneathletismeenpleinair*

**Secrétariat UGSEL Bretagne :** 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01  
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : [ugsel.bretagne@e-c.bzh](mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh) – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>  
**Ugsel nationale – Site :** <http://www.ugsel.org>